

### Questions orales

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je voudrais rappeler à la Chambre et à l'honorable député que la version du rapport Mackenzie qui a été publiée l'a été par les membres de la Commission Mackenzie eux-mêmes. Ceux-ci ont décidé de retrancher du rapport transmis au gouvernement les parties qui présentaient des aspects très délicats en matière de sécurité. Il me serait donc évidemment impossible de dire en détail à l'honorable député ce qui a été retranché, car cela a été fait pour des raisons de sécurité par les membres de la Commission eux-mêmes et non pas par le gouvernement. De par la teneur générale de ma réponse, l'honorable député peut déduire que ce qui a été retranché—et la Commission l'a d'ailleurs dit elle-même—étaient les faits, chiffres et données portant sur des questions délicates de sécurité et non pas sur la question de la responsabilité du gouvernement, qui, elle, est d'ordre général.

#### LE RAPPORT MACKENZIE—LA LECTURE DU CONTENU PAR LES DEUX SOLLICITEURS GÉNÉRAUX PRÉCÉDENTS

**M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot):** Monsieur l'Orateur, ma question se fonde sur le fait que le gouvernement a pu lire, je crois, la version non censurée du rapport. Par conséquent, ma question supplémentaire au premier ministre est la suivante: Sait-il si l'actuel solliciteur général ou ses deux prédécesseurs, après avoir été nommés à leur poste ministériel respectif ont lu les parties non censurées ou inédites du rapport Mackenzie afin d'être pleinement mis au courant des questions de sécurité qui y étaient abordées?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je ne sais pas avec certitude si tel a été le cas, mais je présume qu'ils les ont effectivement lues. Dans la mesure où cette question est pertinente, je vais m'enquérir pour savoir si cette réponse est correcte.

\* \* \*

### L'ENVIRONNEMENT

#### LE RENOUELEMENT POSSIBLE DE LA DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UN PORT PÉTROLIER À KITIMAT—LE RENVOI DE LA QUESTION À LA COMMISSION THOMPSON

**M. John A. Fraser (Vancouver-Sud):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État de qui relèvent les questions d'environnement. Hier, il a dit qu'à sa connaissance le consortium Kitimat n'avait pas signifié son intention de réitérer la demande actuellement déposée à l'Office national de l'énergie pour la construction d'un port pétrolier à Kitimat. Toutefois, comme le ministre le sait, dès que l'enquête Thompson sur les routes des pétroliers et les questions de pétrole en général eut pris fin, certains journaux ont annoncé que le consortium renouvellerait sa demande. Le ministre pourrait-il maintenant dire à la Chambre, si d'après lui ou le gouvernement, cette demande présentée à l'Office national de l'énergie sera réitérée?

**L'hon. Len Marchand (ministre d'État (environnement)):** Monsieur l'Orateur, pas que je sache. Il vaudrait peut-être mieux poser la question directement à mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

[M. Jarvis.]

**M. Fraser:** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à quiconque peut y répondre.

**M. Gillies:** C'est-à-dire personne.

**M. Fraser:** J'ai d'abord posé la question au ministre d'État (environnement) car c'est une question qui touche à l'écologie. Le ministre pourrait-il assurer à la Chambre qu'aucune demande présentée à l'Office national de l'énergie pour la construction d'un port pétrolier à Kitimat ne sera approuvée sans que l'enquête Thompson ou une autre semblable ne soit reprise et menée à bonne fin? C'est le moins que l'on puisse faire, sinon tous ces travaux n'auraient été qu'une coûteuse comédie, un gaspillage.

**Des voix:** Bravo!

**M. Marchand:** Monsieur l'Orateur, on a prévu la possibilité de reprendre l'enquête Thompson mais ce n'est là qu'une hypothèse pour le moment. Comme je l'ai dit au député d'Esquimalt-Saanich hier, tant que l'on n'aura pas fait tenir une demande sérieuse à l'Office et que nous n'aurons pas pu en déterminer les paramètres, il n'y a vraiment pas grand-chose à dire. Il est juste de dire que le gouvernement a manifesté l'intention de tenir des enquêtes publiques relatives à la demande de construction d'un pipe-line à Kitimat quand il a mis sur pied la Commission d'enquête Thompson.

\* \* \*

### LES PÊCHERIES

#### LA DATE DE L'ANNONCE DU PLAN D'EXPANSION CONCERNANT LES RÉSERVES EXCÉDENTAIRES DANS L'ATLANTIQUE

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et de l'Environnement. Ces deux derniers mois, les gouvernements de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse ont proposé un plan d'expansion des pêches pour l'Atlantique, qui coûterait environ 900 millions de dollars échelonnés sur les dix prochaines années, soit moins de 100 millions de dollars par an. Tout d'abord, j'aimerais demander au ministre s'il a eu connaissance de ce plan. Dans l'affirmative, étant donné l'incertitude qui règne parmi les pêcheurs, parmi ceux qui se consacrent à la pêche côtière aussi bien qu'à la pêche hauturière dans l'Atlantique, à propos des six espèces que l'on considère à présent comme excédentaires, et qui sont cédées à ce titre, quand pouvons-nous espérer que le ministre se prononcera sur ce plan d'expansion qui devrait permettre aux pêcheurs canadiens de profiter de ces réserves excédentaires?

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement):** Monsieur l'Orateur, pour répondre rapidement à la question du député, je n'ai pas vu ce plan. J'ai eu connaissance d'extraits de la presse de Halifax et de Terre-Neuve. Je suis persuadé que le député est très informé de ces questions et qu'il ne voudrait pas induire la Chambre en erreur. La plupart des espèces qui ne sont pas prises par les pêcheurs canadiens étaient en fait très peu demandées en général, et ne le sont toujours pas aujourd'hui. Je songe notamment à des espèces comme le capelan, le grenadier à long nez, le merlu argenté et l'argentine qui ne sont pas facilement exploitables dans le commerce et qui ne l'ont jamais été chez nous. Bien entendu, nous nous efforçons de modifier cette tendance.